

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 PP 21** Convention de partenariat entre la préfecture de police, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, relative au laboratoire central des services vétérinaires.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel le préfet de police soumet à son approbation la signature de la Convention de partenariat entre la préfecture de police, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, relative au laboratoire central des services vétérinaires ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération relative au partenariat entre la préfecture de police, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, relative au laboratoire central des services vétérinaires.

Article 2 : est autorisé le préfet de police à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**